



# Fédération Syndicale Unitaire

**SNPES-PJJ** : (Syndicat National des Personnels de l'Education et du Social - Protection Judiciaire de la Jeunesse)

54 rue de l'Arbre Sec 75001 Paris.  
Tél. : 01 42 60 11 49. Fax : 01 40 20 91 62.

site : [www.snpespjj-fsu.org](http://www.snpespjj-fsu.org)

Mèl : [snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr](mailto:snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr)

**SNEPAP** : (Syndicat National de l'Ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire)

12-14 rue Charles Fourier 75013 Paris  
Tél : 01 40 21 76 60 - Fax : 01 48 05 60 61

Mèl : [snepap@club-internet.fr](mailto:snepap@club-internet.fr)

Site : [www.snepap-fsu.fr](http://www.snepap-fsu.fr)

Paris, le 7 avril 2011

## - Réunions « Souffrance au Travail » au Ministère de la Justice - Réunions de l'observatoire national des Conditions de travail à la PJJ

**Encore un petit effort :  
On va finir par parler des conditions de travail et  
Faire le bilan des politiques de gestion des personnels administratifs et  
techniques !**

Lors des réunions « Souffrance au Travail », concernant les personnels du Ministère de la Justice, organisées par le Secrétariat Général, la FSU a abordé les situations des corps communs (personnels administratifs et techniques) qui subissent des conditions de travail de plus en plus dégradées, du fait des pressions de plus en plus fortes exercées sur eux, et en raison des nombreuses suppressions de postes décidées par l'administration. A l'occasion de la mise en place à la DPJJ de l'Observatoire National, le SNPES-PJJ-FSU a exigé que le premier thème de travail concerne ces mêmes personnels. Pourquoi un tel choix ? Parce que depuis les trois dernières années, ces fonctions ont été soumises à d'importants remaniements structurels et professionnels.

- **Fusion des corps** entraînant une gestion ministérielle, par le biais du Secrétariat Général qui a provoqué l'abandon des personnels et la dilution des personnels dans l'ensemble des directions ;
- **Gestion de la carrière** des personnels des corps communs par des circulaires ministérielles faisant perdre des « acquis » aux personnels (notamment ceux de la PJJ), les propositions de Directions du Ministère de la justice aux effectifs importants (soutenues parfois par certains syndicats...) ont toujours prévalu et entraîné un nivellement par le bas. Exemples : non prise en compte de l'ancienneté (fonction publique et/ou ministérielle) pour les mutations, nombre infime de promus à l'avancement...
- **Perte de la spécificité des métiers** liée aux missions, car cette fusion des corps menée tambour battant s'appuie sur l'idée simpliste que les seules compétences techniques des agents suffisent à l'accomplissement des tâches, et que le lieu où les personnels exercent importe peu. Le Ministère refuse de prendre en compte la participation des personnels aux missions dévolues et gomme toutes les spécificités.

C'est dans ce contexte que l'administration a souhaité nous présenter l'ordre du jour de l'Observatoire : *carte des emplois à mars 2010, analyse et réflexion ; détection des difficultés provoquées par cette carte des emplois et proposition de solutions pour les résoudre...*

**Présentation largement dépassée** car depuis 2010 les situations se sont dégradées !

**Effarante contradiction** puisque c'est l'administration qui a créé les difficultés en raison de sa politique de suppression de poste et de services.

**Et comme par hasard... émerge l'idée de modifier les fiches de postes !** Modification à laquelle nous sommes opposés car il ne s'agit que d'une manœuvre pour faire porter le poids de la restructuration sur les personnels. Ces nouvelles fiches font leur apparition, de manière officielle, soit de manière insidieuse dans d'autres régions, sous le titre pompeux « d'assistant (e) de direction ». **Les personnels administratifs de l'Île de France à qui la DIR a présenté cette fiche ont immédiatement**

**réagi et se sont mobilisés pour en exiger la suppression.** Leur mobilisation a eu gain de cause car la DIR (élève un peu trop zélée de l'administration) a été tenue d'en effectuer le retrait.

Lors de la réunion de l'Observatoire, avant d'aborder les solutions et préconisations, il nous a semblé essentiel de mettre l'accent sur les conditions de travail, sur les situations de stress, de fatigue, d'usure, de lassitude vécues par ces personnels qui ne doivent pas être évacuées d'un revers de main ! Nous avons donc décrit l'état des lieux communiqué par les personnels. Situations résultant de la politique de l'administration qui provoque le démantèlement des services, l'éloignement des personnels des services administratifs, la dégradation des conditions de travail et la détérioration de la prise en charge des mineurs.

**L'administration a reconnu quelques « imperfections » dans la mise en œuvre de la RGPP !**

La FSU ne cesse de dénoncer cette politique et les difficultés qu'elle engendre et a exigé avec les autres organisations syndicales un moratoire sur ces restructurations et les fermetures de postes.

L'administration aurait préféré que nous n'abordions pas les situations résultant de sa politique régressive, prétextant qu'il s'agissait de réalités locales, ponctuelles, individualisées ne reflétant en aucun cas le contexte général.

**Les représentants des personnels ont développé les points suivants :**

- **Exigence que les clés de répartition des personnels administratifs et techniques** puissent être modulées par les DIR et les DT en fonction des besoins des services et de la réalité des territoires, et non en fonction de critères technocratiques sans information aucune des personnels et de leurs représentants. L'administration reconnaît le manque de transparence et précise « qu'elle ne trouverait pas scandaleux que ce point fasse l'objet d'un CTP » !

- **Rétablissement de l'échelon territorial dans le cadre des fonctions support.**

La destruction de la fonction support dans les directions territoriales (DT) entraîne une absence de relais entre les services et les DIR. L'administration veut faire disparaître toutes les tâches administratives des DT pour mettre en place le niveau « opérationnel » et tout faire « basculer » sur les DIR. Cette disparition de l'échelon territorial se fait aux dépens des services qui voient leurs charges de travail décupler. Au détriment d'une gestion de proximité.

**Sarcastique, l'administration considère que cette décision ne change en rien l'organisation du travail des personnels !** Pour elle, seul l'interlocuteur diffère (DIR au lieu de DT...), elle ne prend en compte ni l'éloignement des services, ni les pressions résultant des nouvelles responsabilités, ni la remise en cause de la confidentialité dans la gestion des dossiers « Ressources Humaines ».

Afin de rendre la réflexion et le travail plus efficaces lors du prochain Observatoire dont la réunion est fixée à la mi-mai, nous avons exigé certains documents et informations :

- **Transparence** dans la ventilation des postes en DT et en DIR concernant les personnels administratifs et techniques ainsi que le nombre d'emplois supprimés depuis 2008 ;
- **Présentation détaillée** du fonctionnement de l'ensemble des plateformes de gestion ainsi que du nombre des agents et de répartition par statuts ;
- **Evaluation** des conditions de travail prenant en compte tous les éléments disponibles.

***Cette situation n'est pas due à un déficit d'information ou de formation. Ce n'est pas non plus une question de rythme dans la conduite des « réformes ». La cause est structurelle et résulte de la politique de régression sociale. Par leur mobilisation, les personnels sauront le rappeler à l'administration et refuseront (tout comme leurs collègues de la région parisienne) la modification de leur fiche de poste.***

**Dès aujourd'hui nous appelons l'ensemble des personnels administratifs et techniques à continuer de transmettre leurs témoignages et leurs réflexions, afin que nous puissions étayer les revendications que nous mettrons en avant, au cours des réunions organisées par l'administration (Observatoire National et groupe sur la Souffrance au Travail). Nous exigerons notamment le rétablissement de l'échelon territorial pour préserver la fonction support.**